Accessoiriste d'automobiles (Chef d'entreprise)

RÉF | 4305

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Ce métier implique : des contacts avec les fournisseurs et les clients; une bonne connaissance technique de l'automobile et des outils informatiques; une bonne capacité d'organisation.

Programme

- **Cours professionnels:** Moteur; Transmission, suspension, direction, freins; Électricité; Châssis, carrosserie, soudure; Point de vente; Art de vendre, publicité; Gestion des stock, informatique - Monographie (gestion appliquée).
- **Cours de Gestion:** Droit; Comptabilité; Fiscalité; Commerce; Création d'entreprise.
- **Pratique professionnelle:**

Attention : Le candidat sera occupé dans une entreprise à Bruxelles.
MAIS, les cours professionnels seront suivis au Centre IFAPME de LIÈGE.
Les cours de gestion pourront être suivis à Bruxelles.

Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion

Type de formation

Alternance PME

ORGANISATION

Durée

2 année(s)

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas des cours peuvent être donnés en journée.

Début Septembre

Coût +/-225 euros/an, contacter le centre

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Etre agé de 18 ans au 31/12 **ET** être porteur du CESI ou du CESDD dans les sections générale, technique ou artistique **OU** être porteur d'un certificat d'apprentissage des Classes moyennes dans la profession **OU** avoir suivi avec fruit la 6e année de l'enseignement professionnel et avoir obtenu le certificat de qualification **OU** réussir un examen d'admission (connaissances de base en mathématique et en français).
Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

Formation en alternance. Vous devrez donc être occupé dans la profession sous forme soit :
- d'une convention de stage passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un **délégué à la tutelle**;
- d'un contrat de travail;
- d'une pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Peuvent être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession, les auditeurs :
- titulaires d'un certificat d'apprentissage dans la profession;
- titulaires d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession;
- occupés ou ayant été occupés dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le **délégué à la tutelle** est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. (Pour une information, ou un conseil, contactez le lors d'une de ses permanences).
Pour obtenir **les coordonnées des différents centres de cours,** consultez la fiche formation de l'IFAPME
Date limite des inscriptions : 31/10.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- Pour davantage d'informations concernant les inscriptions,veuillez cliquer ICI.
- Des questions sur les stages ? Rencontrez un délégué à la tutelle (voir les permanences).

Organisme

SFPME / IFAPME - Chef d'Entreprise
Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: 0800 85 210
https://www.efp.be/

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation